

Liste des délibérations du Conseil Municipal prises en séance du 14 avril 2025

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Claude BRUT, Cyrielle COUFORT, Véronique DAMIENS, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Catherine RABETTE, Thierry VEDRINE, Claudette VILLETELLE.

Excusés : Odile DECLERCQ, Yann BERNARD pouvoir donné à David SAUVAT.

Secrétaire de séance : Michel LONGUET.

N° de la délibération	Objet	Vote
DE_2025_011	Vote des taux d'imposition 2025	Adoptée
DE_2025_012	Vote du budget 2025 - Commune	Adoptée
DE_2025_013	Vote du budget 2025 - Eau	Adoptée
DE_2025_014	Vote du budget 2025 - Assainissement	Adoptée
DE_2025_015	Eau et assainissement : versement d'une subvention d'équilibre	Adoptée
DE_2025_016	Finances communales : attribution des subventions aux associations	Adoptée
DE_2025_017	Création d'un budget annexe pour le lotissement Les Graumonts	Adoptée
DE_2025_018	CNIMA : prolongation de la remise de loyers	Adoptée
DE_2025_019	Demande de remise de loyers de M. Augustin ROLAND-GOSSELIN	Adoptée
DE_2025_020	Révision des charges locatives pour l'immeubles situé rue Emile Fauverteix (ancienne mairie)	Adoptée
DE_2025_021	Résiliation du bail professionnel du cabinet de kinésithérapeute	Adoptée
DE_2025_022	Mise en location de l'appartement rénové rue des Perce-Neige	Adoptée
DE_2025_023	Personnel communal : création d'un emploi saisonniers pour les services technique	Adoptée
DE_2025_024	Personnel communal : maintien de l'indemnisation des arrêts maladie ordinaire à hauteur de 100 %	Adoptée
DE_2025_025	Modification de l'horaire d'ouverture de la garderie scolaire	Adoptée
DE_2025_026	DSA : modifications statutaires : - création d'une itinérance le long de la Dordogne – aménagement et gestion d'une aire de covoiturage à Olby	Adoptée
DE_2025_026	DSA : modifications statutaires : instauration d'une redevance de stationnement sur l'emprise du parking du Guéry	Rejetée
DE_2025_027	Commission de la Rosière 2025	Adoptée
DE_2025_028	Rénovation de l'école : approbation de l'avenant n°1 – Lot n°02	Adoptée
DE_2025_029	Rénovation de l'école : approbation de l'avenant n°1 – Lot n°07	Adoptée
DE_2025_030	Location cabinet médical 2, place de l'Eglise	Adoptée
DE_2025_031	Ouverture dominicale des commerces en 2025	Adoptée

DE_2025_011

Date de la convocation: 07/04/2025

Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025
- fixe pour 2025 le taux des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **34.97 %**

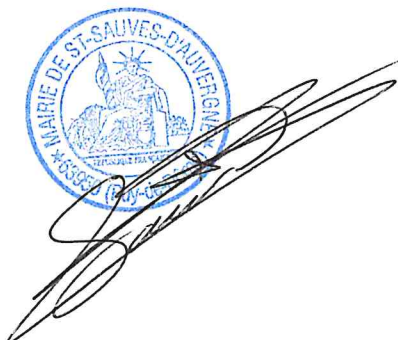
(taux global qui se décompose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 14.49 % additionné à la part départementale de 20.48 %).

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **49.00 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **11.51 %**

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15	Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.
Présents : 13	
Votants : 14	Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE, Thierry VEDRINE
Pour : 11	
Contre : 3	
Abstentions : 0	Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT Excusée : Odile DECLERCQ Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Vote du budget 2025 - Commune

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget unique de l'exercice 2025 de la Commune de Saint Sauves d'Auvergne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents
(votes contre : Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE, Thierry VEDRINE)

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la commune de Saint Sauves d'Auvergne pour l'année 2025 présenté par M. le Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 4 305 920 euros

En dépenses à la somme de : 4 305 920 euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	630 450
012	Charges de personnel, frais assimilés	416 300
65	Autres charges de gestion courante	177 360
66	Charges financières	6 305
67	Charges exceptionnelles	300
68	Dotations aux provisions	191
023	Virement à la section d'investissement	393 787
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 047
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 637 740

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	200
70	Produits des services, du domaine, vente	46 790
73	Impôts et taxes	67 914
731	Fiscalité locale	488 202
74	Dotations et participations	458 315.68
75	Autres produits de gestion courante	110 700
77	Produits spécifiques	500
002	Résultat de fonctionnement reporté	465 118.32
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 637 740

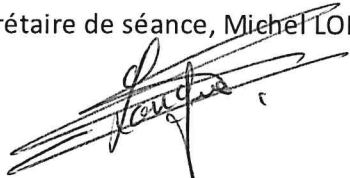
SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	21 600
204	Subventions d'équipement versées	10 800
21 - 23	Immobilisations en cours	2 319 500
16	Emprunts et dettes assimilées	96 558.68
041	Opérations patrimoniales	16 506
001	Solde d'exécution section d'investissement	203 215.32
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 668 180

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	951 536
16	Emprunts et dettes assimilées	1 020 144.84
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 343.84
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	208 915.32
021	Virement de la section de fonctionnement	393 787
024	Produits des cessions immobilières	8 900
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 047
041	Opérations patrimoniales	16 506
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 668 180

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme,
 En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 22/04/2025
 Date de réception de l'AR: 22/04/2025
 063-216303974-DE_2025_012-DE
 A G E D I



DE_2025_013

Date de la convocation: 07/04/2025

Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents :** David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE, Thierry VEDRINE

Pour : 11

Contre : 3

Abstentions : 0 **Représenté :** Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Vote du budget 2025 - Service eau

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget Eau de l'exercice 2025 de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents
(votes contre : Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE, Thierry VEDRINE) :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget Eau de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne pour l'année 2025 présenté par M. le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 378 655 euros

En dépenses à la somme de : 378 655 euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	23 430
012	Charges de personnel, frais assimilés	37 400
014	Atténuations de produits	17 000
65	Autres charges de gestion courante	1 000
67	Charges exceptionnelles	500
68	Dotations aux provisions	862
023	Virement à la section d'investissement	27 936
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 647
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		172 775

Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_013-DE

A G E D I

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	134 552
74	Subventions d'exploitation	8 900
75	Autres produits de gestion courante	190.45
78	Reprise sur provisions	730
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 744
002	Résultat de fonctionnement reporté	16 658.55
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		172 775

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20 - 21	Immobilisations incorporelles	194 136
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 744
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		205 880

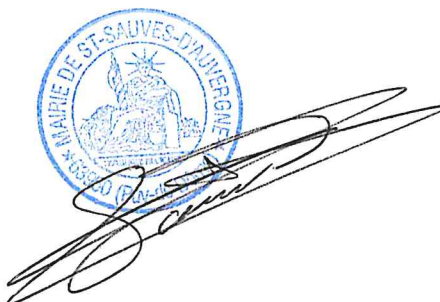
RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	FCTVA	2 451
106	Réserves	2 498
13	Subventions d'investissement	50 942
021	Virement de la section de fonctionnement	27 936
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 647
001	Solde d'exécution section d'investissement	57 406
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		205 880

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15	Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.
Présents : 13	
Votants : 14	Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE, Thierry VEDRINE
Pour : 11	
Contre : 3	
Abstentions : 0	Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT Excusée : Odile DECLERCQ Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Vote du budget 2025 - Service assainissement

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget Assainissement de l'exercice 2025 de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents
(votes contre : Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE, Thierry VEDRINE) :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget Assainissement de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne pour l'année 2025 présenté par M. le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 710 080 euros

En dépenses à la somme de : 710 080 euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	27 010
014	Atténuations de produits	4 720
65	Autres charges de gestion courante	600
66	Charges financières	2 874
67	Charges exceptionnelles	500
68	Dotations aux provisions	353
023	Virement à la section d'investissement	6 119
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 509
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		83 685

Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_014-DE

A G E D I

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	32 053.40
74	Subventions d'exploitation	10 000
78	Reprise sur provisions	215
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 457
002	Résultat reporté	23 959.60
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		83 685

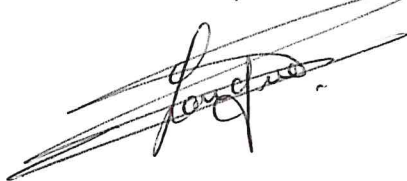
SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21- 23	Immobilisations corporelles	595 000
16	Emprunts et dettes assimilées	13 938
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 457
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		626 395

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	176 871
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 789.08
16	Emprunts et dettes assimilées	179 560
021	Virement de la section de fonctionnement	6 119
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 509
001	Solde d'exécution section d'investissement	219 546.92
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		626 395

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_014-DE

A G E D I

DE_2025_015

Date de la convocation: 07/04/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

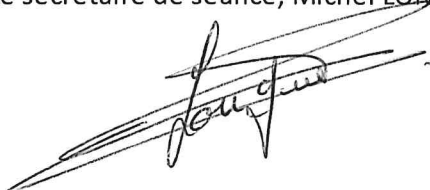
Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Assainissement et Eau : versement d'une subvention d'équilibre

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 10 000 € nécessaire à l'équilibre du budget assainissement pour l'exercice 2025 et 8 900 € pour le budget Eau.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



DE_2025_016

Date de la convocation: 07/04/2025

Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Finances communales : attribution des subventions aux associations

Vu les crédits ouverts au compte 65748,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2025 :

INTITULÉ	SUBVENTION 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tauves	1 200 €
Club des Dore	500 €
Collectif Haute Dordogne	500 €
Comité des Jeunes	5 000 €
Comité des Jeunes (vigiles)	900 €
Comité des Jeunes (Banda)	1 000 €
Comité des parents d'élèves	500 €
Coopérative scolaire	1 500 €
Cousette et Tricotine	200 €
CNIMA (participation des élèves de St-Sauves)	450 €
Entente Vallée de la Dordogne	1 500 €
FNACA	200 €
ID et Echanges	200 €
La Gaule Saint-Sauvienne	250 €
La Ligue contre le cancer	500 €
La Prévention routière	100 €
La Pétanque Saint-Sauvienne	200 €
Rétro Auto Moto Saint-Sauves	200 €
Sancy Grimpe	500 €
Société de Chasse	200 €
SOS Chats Haute-Dordogne	200 €
Téléthon	200 €
TOTAL	16 000 €

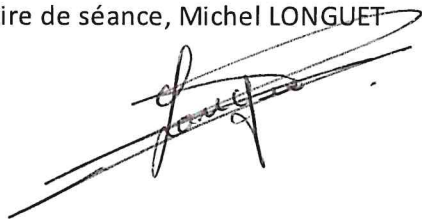
Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_016-DE

A G E D I

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_016-DE

A G E D I

Membres en exercice : 15	Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.
Présents : 13	
Votants : 14	Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE
Pour : 11	
Contre : 3	
Abstentions : 0	Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT Excusée : Odile DECLERCQ Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Création d'un budget annexe pour le lotissement Les Graumonts

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un lotissement communal sur la parcelle YH 397 sise rue des Myosotis. Cette réalisation, dénommée "Lotissement Les Graumonts", nécessite la création d'un budget annexe afin de gérer de manière autonome et transparente les opérations de viabilisation et de vente des terrains.

L'Établissement Public Foncier (EPF) Auvergne est chargé de l'acquisition de ladite parcelle auprès du propriétaire actuel. La création d'un budget annexe pour cette opération permettra de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la commune et d'individualiser les risques financiers associés à ce projet. Cette démarche est conforme aux instructions budgétaires M57, qui prévoient la tenue d'une comptabilité de stocks pour suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour la gestion du lotissement Les Graumonts afin de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement,

Considérant que les terrains destinés à la vente ne doivent pas être intégrés dans le patrimoine de la collectivité,

Considérant que la création d'un budget annexe est conforme aux dispositions fiscales spécifiques imposant une déclaration de TVA distincte pour chaque opération de lotissement ou d'aménagement de zone.

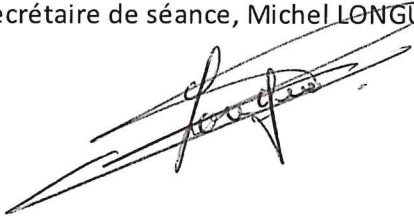
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (votes contre : Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Claudette VILLETELLE),

- Approuve la création d'un budget annexe de comptabilité M57 dénommé "Lotissement Les Graumonts" pour la gestion de l'opération de lotissement sur la parcelle YH 397 sise rue des Myosotis.
- Précise que ce budget sera voté par chapitre et assujetti à la TVA avec un système de déclaration trimestrielle.
- Adopte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks,
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès de l'Administration Fiscale et à signer tous les documents découlant de ces décisions.
- Précise que le prix de cession des terrains sera défini ultérieurement par délibération, en fonction des coûts liés aux opérations de viabilisation.

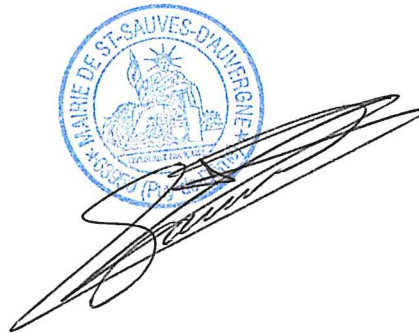
- Décide que le budget annexe sera clôturé dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, et que la commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

M. Claude BRUT justifie son vote contre en soulignant que la commune possède déjà un terrain adjacent au cimetière, acquis à un coût bien inférieur.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_017-DE

A G E D I

DE_2025_018

Date de la convocation: 07/04/2025

Membres en exercice : 15

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : CNIMA : prolongation remise de loyers

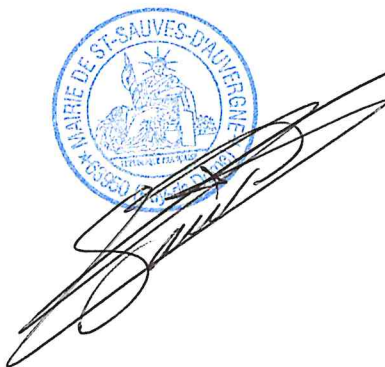
M. le Maire donne lecture du courrier en date du 18/03/2025 de Mme Nathalie BOUCHEIX Directrice et co-fondatrice du CNIMA et de M. Jacques MORNET Fondateur du CNIMA sollicitant la prorogation de la remise de loyer actuellement accordée et ce, jusqu'à la rentrée de septembre 2025. Cette demande est motivée par le fait que le CNIMA sera en capacité de proposer une formation certifiante dans le cadre du partenariat établi avec la FNEIJA à partir de septembre 2025, ce qui permettra d'augmenter le nombre d'inscriptions.

Considérant la nécessité de soutenir le CNIMA durant cette période de transition pour garantir la pérennité de ses activités, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (abstentions : Patrick BOURGUIGNON, Claudette VILLETELLE) et après en avoir délibéré, décide de prolonger la remise mensuelle de 1 200 € sur les loyers de mai à septembre 2025 inclus.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 1

Contre : 13

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Demande de remise de loyers de M. Augustin ROLAND-GOSSELIN

M. Augustin ROLAND-GOSSELIN, kinésithérapeute, loue un local situé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, rue Emile Fauverteix, depuis le 1er septembre 2021. Cet immeuble communal, chauffé collectivement au fuel, abrite également un appartement au premier étage. Jusqu'à l'installation de compteurs d'énergie individuels en janvier 2025, les charges de chauffage étaient réparties en parts égales entre les deux locataires.

M. ROLAND-GOSSELIN conteste cette répartition, estimant que sa consommation est inférieure à celle des locataires du premier étage. Les relevés des compteurs individuels confirment que la consommation de M. ROLAND-GOSSELIN représente environ 25 % des charges totales de chauffage. En conséquence, il demande une compensation financière sous forme de remise de loyers, estimant avoir trop versé une somme de plus de 1 200 €.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de remise de loyers de M. ROLAND-GOSSELIN à la majorité des membres présents (vote pour la remise de loyers : Patrick BOURGUIGNON).

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Révision des charges locatives pour l'immeuble situé rue Emile Fauverteix (ancienne mairie)

Suite à la mise en place de compteurs d'énergie individuels, il est nécessaire de réviser les charges locatives pour le chauffage de l'immeuble situé rue Emile Fauverteix (ancienne mairie). Cette révision vise à mieux refléter la consommation réelle de chacun des locataires et à assurer une répartition équitable des coûts.

La mise en place de compteurs individuels permet une facturation plus précise et équitable, en tenant compte de la consommation réelle de chaque locataire. 70 % des charges sont réparties en fonction de la consommation individuelle de chaque logement. Tandis que les 30 % restants sont divisés en parts égales entre les deux locataires pour tenir compte de la même superficie des deux logements. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transparence et de responsabilisation des occupants vis-à-vis de leur consommation énergétique.

La régularisation des charges interviendra en fin d'année, permettant ainsi d'ajuster les provisions en fonction des consommations réelles enregistrées par les compteurs individuels.

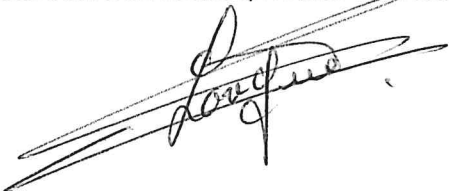
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de réviser les charges locatives pour le chauffage comme suit :

- appartement au 1er étage : 140 €/mois
- cabinet médical : 60 €/mois

Ces nouvelles charges entreront en vigueur à compter du 1er mai 2025.

Les locataires seront informés de cette révision par courrier, avec une explication détaillée des nouvelles modalités de facturation et de régularisation.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

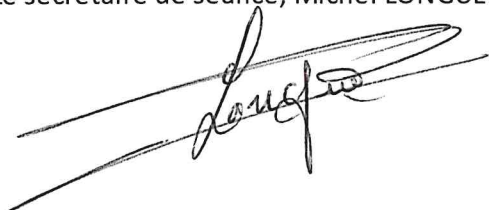
Objet : Résiliation du bail professionnel du cabinet de kinésithérapeute

Par courrier recommandé reçu en mairie le 10 avril 2025, M. Augustin ROLAND-GOSSELIN demande la résiliation du contrat de location du cabinet de kinésithérapeute situé rue Emile Fauverteix à l'ancienne mairie. Ce dernier sollicite une fin de bail au 31 mai 2025, sans respecter le préavis de départ de trois mois.

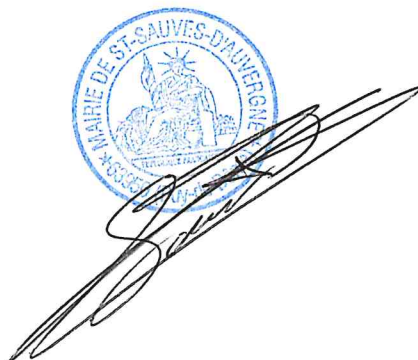
La résiliation anticipée du bail permettra à la collectivité de réaffecter les locaux à d'autres usages ou de les mettre à disposition de nouveaux professionnels de santé.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de résilier, à la demande du locataire M. Augustin ROLAND-GOSSELIN et à la date du 31 mai 2025, le bail professionnel conclu le 9 août 2021, pour la mise à disposition de locaux situés rue Emile Fauverteix à l'ancienne mairie.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

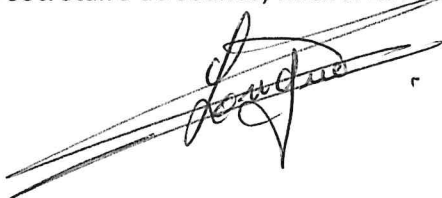
Objet : Mise en location de l'appartement rénové rue des Perce-Neige

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige réalisés en régie sont désormais terminés. Ce logement peut donc être proposé à la location dès à présent.

Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

- propose ce logement à la location
- fixe le montant du loyer à 450 € par mois hors charges et sera révisable annuellement au 1er novembre selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- demande une caution d'un mois de loyer au futur locataire qui devra fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs,
- autorise M. le Maire à signer le bail ainsi que tous les documents relatifs à cette location.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET

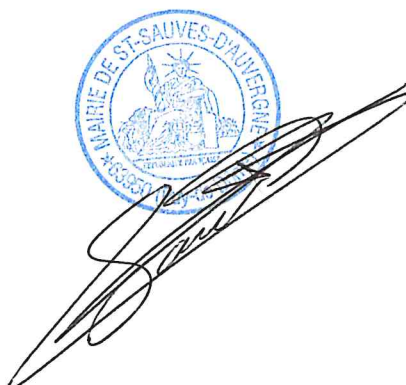


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15	Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.
Présents : 13	
Votants : 14	Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT Excusée : Odile DECLERCQ Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Personnel communal : création d'un emploi saisonnier pour les services techniques

Conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Afin de renforcer l'équipe technique durant la saison estivale et pendant les congés annuels, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique, pour besoin saisonnier, aux conditions suivantes :

- durée du contrat : 4 mois 1/2 - du 15 mai au 30 septembre 2024
- temps de travail : 35 h par semaine
- rémunération : indexée sur le grade des adjoints techniques territoriaux, échelon 1 - IB 367 IM 366

et autorise M. le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15	Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.
Présents : 13	
Votants : 14	Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstentions : 1	Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT Excusée : Odile DECLERCQ Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Personnel communal : maintien de l'indemnisation des arrêts maladie ordinaire à hauteur de 100 %

Avec la parution de la loi de finances au Journal Officiel, à partir du 1er mars 2025, l'indemnisation des agent-es en arrêt maladie va passer de 100 % à 90 %, la déduction de 10 % s'appliquant au traitement indiciaire brut.

Le 19 février dernier, l'ensemble des organisations syndicales représentatives (CGT- CFDT-FO – UNSA – FSU – Solidaires – CFTC – CGC – FA) et, fait notable, la représentation des employeurs territoriaux, toutes appartenances politiques confondues, ont voté contre le décret d'application de cette mesure au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Selon les premières estimations, un.e agent.e de catégorie C pourrait perdre plus de 200 euros pour 20 jours d'arrêt, en cumulant le jour de carence et la baisse de 10 % de l'indemnisation.

Il faut également rappeler que ces agent-es, dont la rémunération est déjà très basse, ont un taux d'absence pour raison de santé deux fois supérieur à celui des autres catégories de la Fonction Publique Territoriale en raison de la pénibilité de leurs métiers et de l'usure professionnelle qui est liée.

Cette baisse de rémunération constitue une régression majeure des conditions de vie et de travail des agent-es. Elle est d'autant plus inadmissible qu'elle vient après la signature d'un accord Prévoyance (en cours de transposition) qui engage les signataires – syndicats et représentants des élus territoriaux – à améliorer la couverture existante.

Par la voix de son porte-parole, Philippe Laurent, maire de Sceaux, la coordination des employeurs locaux a demandé la possibilité pour les collectivités territoriales de maintenir la rémunération à 100 % en vertu du principe de libre administration.

Comme le rappelle la coordination des employeurs territoriaux, le maintien de la rémunération à 100 % ne constitue pas « une dépense supplémentaire », puisqu'elle est déjà en vigueur.

En outre, alors que les temps sont à la simplification des actes administratifs et à l'efficacité, cette réduction de la rémunération obligerait les collectivités à ouvrir un dossier à chaque fois qu'un.e agent.e se trouve en arrêt maladie. Autant de lourdeur administrative.

Enfin, il faut rappeler que l'assurance statutaire de la collectivité couvre ce risque à compter du 11^{ème} jour de maladie, la franchise étant de 10 jours fermes, et ensuite la collectivité est remboursée. Ce sont donc les assurances qui bénéficieront des économies annoncées.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de statuer pour le maintien du traitement à 100 % en cas de maladie ordinaire sur 90 jours pour l'ensemble des agents.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

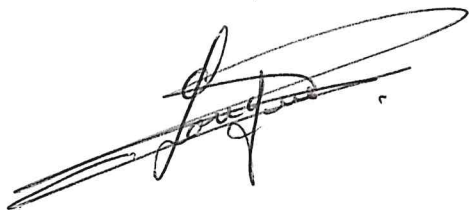
Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_024-DE

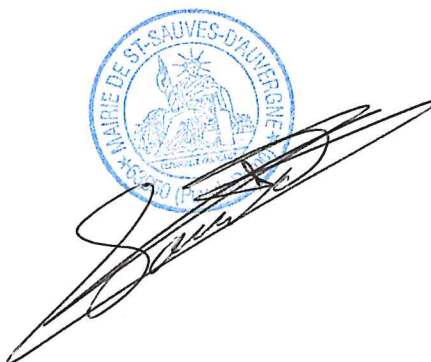
A G E D I

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (abstention : Patrick BOURGUIGNON) et après en avoir délibéré, se prononce pour le maintien du traitement à 100 % en cas de maladie ordinaire sur 90 jours pour l'ensemble des agents.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_024-DE

A G E D I

Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Modification de l'horaire d'ouverture de la garderie scolaire

La commune de Saint-Sauves d'Auvergne a reçu plusieurs demandes de la part des familles pour une ouverture anticipée de la garderie scolaire. Actuellement, la garderie est ouverte de 7 h 30 à 8 h 35 le matin et de 16 h 15 à 18 h 30 le soir. Cependant, certaines familles ont exprimé le besoin d'une ouverture dès 7h15 pour mieux s'adapter à leurs horaires professionnels.

La modification des horaires de la garderie scolaire permettrait non seulement de répondre aux attentes des parents, mais aussi de mieux gérer les flux d'arrivée et de départ des enfants, assurant ainsi une meilleure organisation et sécurité pour tous.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L521-3 du code de l'éducation nationale, autorisant le Maire de la Commune à modifier les heures d'entrées et/ou de sorties des établissements scolaires en raison des circonstances locales (Loi n°83-663 du 22 juillet 1983, art. 27),

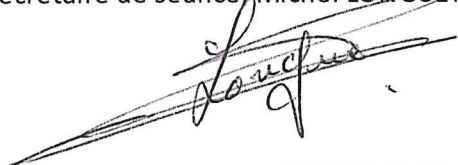
Considérant les demandes des familles pour une ouverture anticipée de la garderie scolaire,

Considérant l'importance de s'adapter aux horaires professionnels des parents pour assurer une meilleure organisation et sécurité des enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De modifier les horaires d'ouverture de la garderie scolaire comme suit :
 - Ouverture le matin de 7 h 15 à 8 h 35 et le soir de 16 h 15 à 18 h 30.
- De modifier le règlement intérieur de la garderie scolaire en conséquence.
- De charger M. le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de la communication auprès des familles.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15	Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.
Présents : 13	
Votants : 14	Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE
Pour : 12	
Contre : 1	
Abstentions : 1	Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT Excusée : Odile DECLERCQ Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Dômes Sancy Artense : modifications statutaires

M. le Maire expose que le conseil de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, lors de sa séance du 28 mars 2025, a approuvé une nouvelle modification des statuts de la Communauté de Communes, portant sur la modification de ses compétences.

Il est rappelé que la Communauté de communes doit exercer :

> **de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de groupes définis par le CGCT**: Aménagement de l'espace / Développement économique, politique commerciale, promotion du tourisme / Aires d'accueil des gens du voyage / GEMAPI / Déchets

> La communauté de communes peut par ailleurs exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, **les compétences relevant de six groupes suivants**: Environnement / Logement / Voirie / Équipements culturels, sportifs, scolaires / Action sociale / Convention France services.

> Enfin, l'EPCI peut aussi décider d'autres compétences non citées dans le Code des collectivités, appelées **compétences supplémentaires**. On retrouve dans cette partie les missions confiées à la Communauté de Communes comme le développement agricole, touristique, les services culturels, la mobilité, l'action associative, etc.

Les modifications validées par le Conseil de communauté du 28 mars 2025 concernent ces compétences supplémentaires. Trois rajouts sont effectués pour correspondre aux projets en cours ou à venir de la Communauté :

- Création d'une itinérance le long de la Dordogne depuis Saint Sauves d'Auvergne à Singles, balisage et élagage permettant la lisibilité du balisage de cette itinérance, entretien et renouvellement des passerelles et des pupitres informatifs, promotion de cet itinéraire.
- Instauration d'une redevance de stationnement sur l'emprise du parking du Guéry (commune d'Orcival), suite à accord du Conseil Départemental du Puy de Dôme propriétaire du parking, détermination des emplacements payants, vote des tarifs de la redevance, collecte de la redevance réglée, contrôle du paiement de la redevance avec assermentation d'agents, prise en charge des frais de maintenance des horodateurs.
- Aménagement et gestion d'une aire de covoiturage et d'intermodalité à proximité du rond-point des 4 routes de Nébouzat, sur la commune d'Olby

Afin de respecter le CGCT et de procéder à une mise à jour pour correspondre aux actions mises en œuvre, M. le Maire propose la modification de l'article consacré aux compétences communautaires dans les statuts, selon la rédaction suivante approuvée par le conseil communautaire :

Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_026-DE

A G E D I

**Sancy Artense exerce de plein droit au lieu et place des communes
cun des groupes suivants :**

- *Création, aménagement et gestion des outils et équipements touristiques suivants :*
 - *Aires de camping-cars dont les lieux seront définis en conseil de communauté ;*
 - *Parcours muséographique et scénographique de découverte-interprétation dans le bourg de Laqueuille (limité au rez de chaussée du presbytère, aux caves de l'empego et au parcours reliant les deux sites) ;*
 - *Parcours d'initiation à la course d'orientation sur la commune de Mazayes ;*
 - *Visite virtuelle de la basilique Notre Dame d'Orcival ;*
 - *Parcours de découverte et de mise en valeur du site de l'ancien château à Rochefort-Montagne ;*
 - *Mise à l'eau des bateaux au lieu-dit les Plattas sur la commune de Larodde, comprenant rampe de mise à l'eau, espaces de stationnement, espaces d'accueil et voie de circulation et de retournement entre parking et rampe ;*
 - *Application de randonnée et tables numériques ;*
 - *Espace récréatif sur le site La Grange Haute à Labessette, à l'exception de tous les équipements et aménagements liés à la base nautique qui restent d'intérêt communal.*
- *Élaboration et mise à jour d'un Schéma de signalisation touristique intercommunale.*
- *Mise en place d'actions relevant de la signalisation d'information touristique, définies comme suit :*
 - *Création, entretien et renouvellement de Relais Information Services (RIS) présentant le territoire touristique intercommunal, dans la limite d'un équipement par commune.*
 - *Création, entretien et renouvellement de totems d'accueil installés aux entrées ou sorties des bourgs, dans la limite d'un équipement par commune.*
 - *Tout autre équipement reste de compétence communale.*
- *Mise en place d'actions relevant du domaine de la randonnée, définies comme suit :*
 - *Entretien, consistant au balisage et à l'élagage permettant la lisibilité du balisage, des sentiers de randonnées pédestres inscrits ou non au PDIPR. L'entretien du balisage de tout nouveau sentier créé à compter du 1^{er} janvier 2019 fera l'objet d'une décision du conseil communautaire.*
 - *Élagage et balisage des parcours VTT créés par la Communauté de Communes.*
 - *Toute autre intervention sur les sentiers de randonnées, quelle que soit leur vocation, reste de compétence communale.*
- *Création d'une itinérance le long de la Dordogne depuis Saint Sauves d'Auvergne à Singles, balisage et élagage permettant la lisibilité du balisage de cette itinérance, entretien et renouvellement des passerelles et des pupitres informatifs, promotion de cet itinéraire.*
- *Instauration d'une redevance de stationnement sur l'emprise du parking du Guéry (commune d'Orcival), suite à accord du Conseil Départemental du Puy de Dôme propriétaire du parking, détermination des emplacements payants, vote des tarifs de la redevance, collecte de la redevance réglée, contrôle du paiement de la redevance avec assermentation d'agents, prise en charge des frais de maintenance des horodateurs*

3° Assainissement non collectif : création, mise en œuvre et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

4° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

5° Actions en faveur des associations du territoire intercommunal :

- *Soutien financier aux associations selon un règlement d'attribution de subvention adopté en conseil de communauté ;*
- *Soutien technique et administratif aux associations (aide au montage de projets, aide à la recherche de financement, réalisation d'un guide intercommunal des associations, organisation de temps d'échanges et d'information, création de documents ressources) ;*

Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_026-DE

A G E D I

les bénévoles associatifs à l'échelle intercommunale ;

associations à l'échelle intercommunale ;

- Soutien ou co-organisation d'actions / animations / manifestations d'ordre culturel ou sportif :
 - portées par toute association dont la vocation intercommunale est inscrite dans ses statuts ou,
 - dans le cadre d'une mise en réseau de plusieurs associations existantes sur le territoire intercommunal.

6° Soutien ou co-organisation de manifestations à caractère exceptionnel, d'impact au minimum départemental.

7° Acquisition, gestion et entretien d'un pool de matériel, loué par convention lors des manifestations se déroulant sur le territoire intercommunal.

8° Développement culturel :

- Programmation, mise en œuvre et suivi d'une saison culturelle intercommunale annuelle, en partie itinérante, à destination de l'ensemble de la population (petite enfance, tout public et scolaires).
- Développement d'un réseau intercommunal des bibliothèques regroupant l'ensemble des bibliothèques communales (dont les bibliothèques à gestion associative), en lien avec les médiathèques et ludothèques intercommunales :
 - Coordination, suivi, animation du réseau intercommunal et accompagnement des bénévoles,
 - Acquisition des logiciels et matériels informatiques nécessaires au fonctionnement du réseau.

9° Mobilité : autorité organisatrice de la mobilité dans son ressort territorial.

- Aménagement et gestion d'une aire de covoiturage et d'intermodalité à proximité du rond-point des 4 routes de Nébouzat, sur la commune d'Olby

M. le Maire ajoute que cette modification statutaire doit être soumise à l'avis des communes et adoptée à la majorité qualifiée, soit deux-tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes comptant les deux-tiers de la population totale. Les communes auront trois mois pour délibérer à compter de la notification par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, concernant la création d'une itinérance le long de la Dordogne depuis Saint Sauves d'Auvergne à Singles, balisage et élagage permettant la lisibilité du balisage de cette itinérance, entretien et renouvellement des passerelles et des pupitres informatifs, promotion de cet itinéraire. ainsi que l'aménagement et gestion d'une aire de covoiturage et d'intermodalité à proximité du rond-point des 4 routes de Nébouzat, sur la commune d'Olby.

- **REJETTE**, à la majorité des membres présents (abstention : David SAUVAT, vote pour : Patrick BOURGUIGNON) la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, concernant l'instauration d'une redevance de stationnement sur l'emprise du parking du Guéry (commune d'Orcival), suite à accord du Conseil Départemental du Puy de Dôme propriétaire du parking, détermination des emplacements payants, vote des tarifs de la redevance, collecte de la redevance réglée, contrôle du paiement de la redevance avec assermentation d'agents, prise en charge des frais de maintenance des horodateurs.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 22/04/2025
 Date de reception de l'AR: 22/04/2025
 063-216303974-DE_2025_026-DE
 A G E D I

DE_2025_027

Date de la convocation: 07/04/2025

Membres en exercice : 15

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

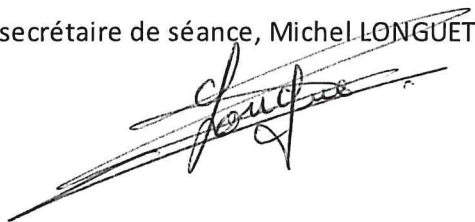
Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

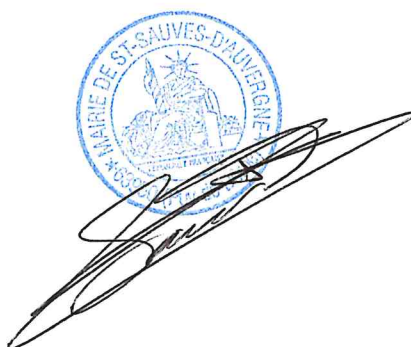
Objet : Commission de la Rosière 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Véronique DAMIENS et Richard GUILLAUME, membres de la commission de la Rosière 2025.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Rénovation de l'école : approbation de l'avenant n° 1 - Lot n° 02

- Vu le Code des marchés publics,
- Vu le marché conclu avec l'entreprise RAÏA - lot n°02 : Terrassement/Gros-oeuvre/Aménagements extérieurs, en application de la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de conclure l'avenant détaillé ci-après :

- Modification du montant du marché suite à l'augmentation des dépenses prévisionnelles :

Attributaire du marché : Entreprise RAÏA Michaël - rue de la Cité Nouvelle - 19 200 USSEL

Marché initial : montant : 325 000.00 € HT - lot 02

Avenant n° 1 - montant : 32 858.65 € HT

- travaux supplémentaires pour assainir les fondations : 19 293.65 € HT
- démolition escalier + allège (avance sur la tranche 2) : 10 000.00 € HT
- reprise sur la voirie en mauvais état : 3 565.00 € HT

Nouveau montant du marché : 357 858.65 € HT

et autorise M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



DE_2025_029

Date de la convocation: 07/04/2025

Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Rénovation de l'école : approbation de l'avenant n° 1 - Lot n° 7

Vu le Code des marchés publics,

- Vu le marché conclu avec l'entreprise MONT - BN2M - lot n° 07 : Serrurerie, en application de la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de conclure l'avenant détaillé ci-après :

- Modification du montant du marché suite à l'augmentation des dépenses prévisionnelles :

Attributaire du marché : Entreprise MONT - BN2M 5, rue des Ribes - 63170 AUBIERE

Marché initial : montant : 70 593.35 € HT - lot 07

Avenant n° 1 - montant : - 19 758.00 € HT

- modification dimension porte de la chaufferie : 275.00 € HT
- plus value trappe CF2H + trappe supplémentaire chaufferie : 2 790.00 € HT
- suppression passerelle provisoire suite à l'externalisation de l'école : - 22 823.00 € HT

Nouveau montant du marché : 50 835.35 € HT

et autorise M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

063-216303974-DE_2025_029-DE

A G E D I

Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Location cabinet médical 2, place rue de l'Eglise

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (abstentions : Thierry VEDRINE, Claudette VILLETELLE) et après en avoir délibéré, :

- Considérant les objectifs de santé publique et les besoins de la population locale,
- Considérant l'urgence de rénover un local dédié à l'installation définitive de M. CLAMAN, nouveau Médecin Généraliste,
- Considérant la disponibilité du local de Mme Fabienne LEGRELE et les conditions de location proposées,
- Considérant l'importance de garantir la continuité des soins pendant la période de rénovation,

décide de louer le local de 40 m2 situé au 2 place de l'Eglise à Saint-Sauves d'Auvergne, propriété de Madame Fabienne LEGRELE, pour une période allant du 1er avril 2025 au 31 octobre 2025.

Le loyer mensuel est fixé à 400 euros toutes charges comprises.

La Commune pourra libérer les lieux sans préavis en cas d'achèvement des travaux avant le terme du contrat.

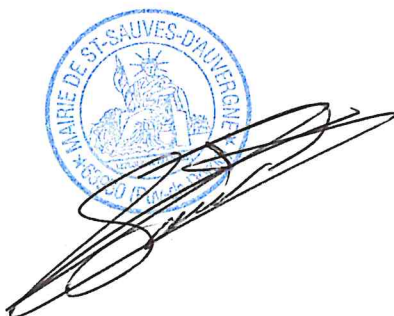
Mme LEGRELE pourra continuer à utiliser les locaux pour recevoir sa patientèle pendant la durée de la location.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15 Le quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représenté : Yann BERNARD représenté par David SAUVAT

Excusée : Odile DECLERCQ

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Ouverture dominicale des commerces en 2025

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

Vu les demandes formulées par courriers par certains commerçants,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

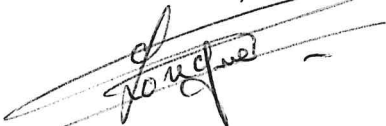
Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- approuve le calendrier de la dérogation au principe du repos dominical des salariés pour le secteur automobile le dimanche 25 mai 2025,
- donne un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale le dimanche 25 mai 2025,
- précise que la date sera définie par un arrêté du Maire,
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 14 avril 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 23/04/2025

Date de réception de l'AR: 23/04/2025

063-216303974-DE_2025_031-DE

A G E D I